

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 11, N° 18
le 4 mai 1983

Le téléphone au service des personnes handicapées	1
Accords Canada-Congo	2
Le budget fédéral: le ministre des Finances met l'accent sur la reprise	2
Secours du Canada aux victimes du cyclone "Oscar" aux Fidji	4
Attaques vietnamiennes au Cambodge et incursions en Thaïlande	4
Remise du prix commémoratif Izaak-Walton-Killam 1983	4
L'autoroute des champs de glace	5
Musée ambulant	6
Création d'une chaire d'études gaéliques	6
Championnat du monde 1983 de sauts à skis	6
Dentifrice anti-fumeur	6
Foire internationale à Ottawa	6
La chronique des arts	7

Le téléphone au service des personnes handicapées

Bell Canada vient de lancer le Directel, un appareil téléphonique spécialement conçu pour les personnes souffrant de troubles moteurs et incapables de se servir de leurs bras et de leurs mains: amputés, victimes de la sclérose en plaque, quadriplégiques à la suite d'un accident de travail ou de la route, etc.

"Le Directel comble un besoin essentiel, en permettant à des personnes qui ne pourraient normalement pas se servir du téléphone d'avoir facilement accès au réseau de télécommunications", a déclaré Mme Betty Leduc, directrice de la Téléboutique Bell pour personnes handicapées, de Montréal.

L'appareil permet à la personne handicapée d'atteindre un téléphoniste de Bell Canada en soufflant dans un tube en plastique ou en utilisant un commutateur de proximité ou un contacteur; on peut se le procurer à la Téléboutique Bell pour personnes handicapées.

Mis au point par les Recherches Bell-Northern, le Directel est compatible avec

divers périphériques (microphones, casques téléphoniques, haut-parleurs d'oreiller, etc.) afin de répondre aux besoins particuliers de la personne handicapée.

Grâce à une pile rechargeable, l'appareil peut fonctionner pendant une période maximale de quatre heures en cas de panne de courant.

On estime qu'une centaine de Directel seront vendus cette année à \$385 chacun, soit pratiquement au prix coûtant de Bell.

"Nous offrons les appareils uniquement par l'entremise de nos Téléboutiques pour personnes handicapées, où des personnes ayant reçu une formation particulière sont en mesure de comprendre les besoins des personnes handicapées et d'y répondre", a expliqué Mme Leduc.

Ces Téléboutiques sont situées à Montréal et à Toronto mais tous les abonnés, où qu'ils se trouvent sur le territoire de Bell Canada, peuvent communiquer avec eux en composant un numéro "libre appel".

D'autres articles y sont également offerts, notamment le Visuor, téléscrip-teur électronique portatif à l'intention des personnes qui souffrent de troubles de l'ouïe, appareil qui s'adapte à presque n'importe quel téléphone.

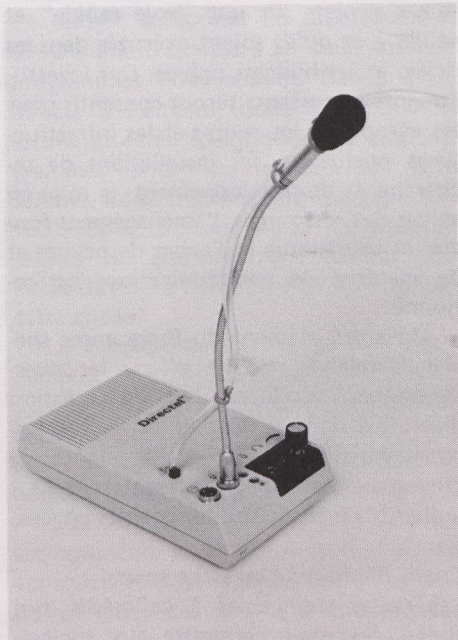
Les appareils "mains libres" évitent, en cas de troubles moteurs, de soulever le combiné pour faire un appel car il suffit d'appuyer sur un bouton.

Les compositeurs automatiques présentent la particularité d'emmagasiner les numéros qui reviennent le plus souvent, jusqu'à un maximum de 32. On appuie sur un bouton et le numéro se compose automatiquement.

Le téléphone à clavier permet aux personnes atteintes de paralysie ou de cécité de composer plus facilement un numéro.

Pour les personnes ayant la voix trop faible, un combiné muni d'un amplificateur permet d'augmenter le volume de la voix et de converser au téléphone sans effort.

"Le personnel de ces Téléboutiques, a précisé Mme Leduc, peut également four-



Le Directel est un appareil téléphonique spécialement conçu pour les personnes souffrant de troubles moteurs.



nir des conseils sur les modifications qui peuvent être apportées à l'équipement téléphonique standard de façon à permettre aux personnes handicapées de l'utiliser, ainsi que des renseignements sur les tarifs spéciaux auxquels ont droit bon nombre d'abonnés qui souffrent de handicaps."

Les appareils Directel (déjà disponibles) ont été fabriqués pour le compte de Bell Canada par la compagnie Positron Inc., de Montréal.

Positron Inc. est une entreprise en électronique spécialisée dans la conception et la fabrication de produits destinés à l'industrie des télécommunications. Depuis son établissement, en 1970, Positron a développé plus de 300 produits, y compris des modules de protection de répéteurs, des systèmes de conférence audio, des consoles téléphoniques, des limiteurs d'accès à l'interurbain, des systèmes de télécommande et de contrôle d'alarme, des interfaces pour équipement de radio et de télégraphie, des commutateurs téléphoniques, des isolateurs de sonnerie, des interfaces de communication informatique, des téléphones et des circuits de téléphones publics. Chaque année, 250 employés de Positron développent une trentaine de produits nouveaux, assurant à sa clientèle un ensemble de services, soit la conception et la fabrication de produits, y compris un programme complet de services de soutien.

Accords Canada-Congo

M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, a annoncé le 21 avril dernier que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a signé quatre accords de financement évalués à US\$ 1,3 millions en vue d'appuyer la vente de biens et services canadiens à la République populaire du Congo et à Israël.

— Un accord de financement, en vue d'appuyer une vente par Intelcan Technologies Inc. (ITI) d'Ottawa, porte sur la mise au point finale d'un système de radiocommunications de haute fréquence à bande latérale unique pour l'Agence congolaise d'information, agence nationale chargée des médias au Congo.

— D'autre part, trois affectations aux termes d'une ligne de crédit aménagée avec la Banque United Mizrahi Limited ont pour objectifs d'appuyer la vente de neuf moissonneuses-batteuses destinées à Israël par Massey-Ferguson Industries Ltd. de Toronto.

Le budget fédéral: le ministre des Finances met l'accent sur la reprise

Le budget déposé à la Chambre des communes, le 19 avril par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, vise à stimuler l'économie et assurer une reprise de l'embauche canadienne.

Programme spécial de relance

Le gouvernement présente un programme spécial de relance de quatre ans apportant environ \$4,8 milliards d'aide à l'investissement afin d'accélérer la reprise et mettre en place les infrastructures qui accroîtront la compétitivité de l'économie et engendreront de nouveaux emplois. Ce plan de relance comprend sept initiatives clés. Le programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent finalement à améliorer la situation financière, les perspectives de croissance et la capacité de création d'emplois du secteur privé.

Projets spéciaux de relance

Des projets d'investissements publics de \$2,4 milliards seront entrepris au cours des quatre prochaines années — plus de 100 projets dans toutes les régions du pays. C'est environ \$1,7 milliard de plus que prévu antérieurement, principalement grâce à l'accélération de projets qui auraient été réalisés plus tard. Plus de la moitié des dépenses totales sera engagée les deux prochaines années pour relancer l'économie dès maintenant. Des mesures spéciales sont prises pour mettre ces nouveaux projets sur une "voie rapide" et veiller à ce qu'ils soient exécutés dans les délais et les budgets prévus. Des investissements importants seront consentis pour les aéroports, les routes et les infrastructures portuaires, les installations de recherche et de développement, la mise en valeur des ressources, l'aménagement foncier et touristique et l'achat de navires et de matériel de communications perfectionné.

Un autre élément du Programme spécial de relance vise à accélérer les investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Ces encouragements spéciaux à la relance de l'investissement privé représenteront \$2,4 milliards sur les quatre prochaines années.

Crédit d'impôt à l'investissement

Les règles applicables à ce crédit sont libéralisées pour permettre aux sociétés de mieux s'en servir pour accroître leurs investissements productifs. Une aide fiscale supplémentaire de \$1,3 milliard sera

apportée aux investissements réalisés après le budget, en supprimant les plafonds qui limitent actuellement le crédit susceptible d'être déduit de l'impôt à payer et en améliorant les possibilités d'utiliser les crédits acquis, mais non utilisés, dans l'année pour réduire les impôts des autres années. Ces changements fiscaux proposés sont permanents.

Le champ de crédit d'impôt à l'investissement de 7 p. cent est étendu à titre permanent à l'équipement lourd de construction acheté neuf après le 19 avril 1983. Cette aide fiscale d'environ \$125 millions durera quatre ans.

Pour accélérer les investissements du secteur privé sur les trois prochaines années, une partie du crédit d'impôt acquis sur les investissements admissibles réalisés avant le 1^{er} mai 1986 sera remboursée directement, en espèces, aux contribuables qui autrement ne pourraient l'utiliser entièrement pour diminuer leur impôt fédéral. Ce changement temporaire mettra \$400 millions de plus à la disposition des entreprises pour réduire leurs coûts initiaux d'investissement. Pour les petites sociétés, les agriculteurs et les entreprises non constituées en société, 40 p. cent du crédit d'impôt à l'investissement ne pouvant être utilisé pour diminuer les impôts de l'année seront remboursés. Pour les autres sociétés, la partie remboursable sera de 20 p. cent. Cette mesure sera particulièrement utile aux entreprises qui démarrent.

Ce budget inclut aussi un crédit d'impôt spécial qui apportera quelque \$240 millions pour diminuer le coût des nouvelles actions émises avant 1987 par des entreprises qui entreprennent des investissements après le budget. Elles pourront transférer les crédits d'impôt acquis sur ces investissements pour attirer les acheteurs de nouvelles actions. Le premier acheteur des actions pourra utiliser ce crédit à concurrence de 55 p. cent de la valeur des actions, et le crédit d'impôt à l'investissement acquis par la société émettrice sera diminué d'autant. Cette mesure facilitera le financement des investissements pendant la reprise.

Le gouvernement fédéral prévoit aussi un fond de \$300 millions qui servira les deux prochaines années à inciter le secteur privé à engager des investissements importants dès le début de la reprise. L'aide sera concentrée sur des projets d'intérêt national, régional ou sectoriel particulier.

De plus, un fonds spécial de relance de \$180 millions fournira à la Société pour l'expansion des exportations des ressources supplémentaires afin d'aider les entreprises canadiennes à décrocher de gros contrats à l'étranger. Ces nouvelles ressources permettront à la Société de chercher des possibilités d'exportation avec plus de dynamisme que ne le lui permettent les contraintes existantes de financement.

Les coûts supplémentaires liés au Programme spécial de relance seront financés à terme par une taxe spéciale de relance — une hausse d'un point du taux de la taxe fédérale de vente. Pour ne pas freiner la reprise, cette taxe supplémentaire sera différée au 1^{er} octobre 1984 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 1988.

Nouvelles mesures en faveur du logement

Deux changements importants sont apportés au Régime enregistré d'épargne-logement (REEL) afin de stimuler immédiatement les achats de maisons neuves et de mobilier. Cinq programmes existants en matière de logement seront prolongés ou renforcés.

Les particuliers admissibles à un REEL qui achèteront une maison nouvellement construite et des articles pour la meubler avant 1985 pourront déduire de leur revenu imposable, en une seule fois, le montant voulu pour porter au plafond de \$10 000 leurs contributions totales à un REEL.

Pour relancer l'économie, on permettra aux particuliers de retirer en franchise d'impôt la totalité ou une partie de l'épargne actuellement accumulée dans un REEL pour acheter de l'ameublement et des appareils électroménagers neufs entre le 19 avril et le 31 décembre 1983. Ces retraits ne les empêcheront pas de faire plus tard des versements déductibles d'impôt au REEL.

Autres programmes de logement annoncés par M. Lalonde dans son discours: — \$120 millions de plus iront prolonger le Programme canadien de rénovation des maisons jusqu'au 31 mars 1984. Ce programme offre des subventions allant jusqu'à \$3 000 aux familles à revenu faible ou moyen pour financer 30 p. cent des frais de rénovation.

— \$40 millions de plus, sur deux ans, sont affectés au Programme d'aide à la remise en état des logements, qui vise à améliorer les logements non conformes aux normes dans des zones urbaines et rurales désignées.

— 2 500 logements sociaux supplémentaires seront financés pour les ménages à



M. Marc Lalonde
ministre des Finances

revenu modique en 1983-1984, portant ainsi l'affectation annuelle totale à 25 000 logements.

— \$40 millions de plus sont consacrés à la construction et aux rénovations résidentielles dans les réserves indiennes.

— \$30 millions de plus sont affectés au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, pour le prolonger jusque vers la fin mai. Le programme offre aux particuliers admissibles des subventions de \$3 000 pour l'achat d'une maison.

Aide à l'emploi

Le budget comprend un supplément de \$710 millions consacré sur deux ans à des programmes nouveaux ou élargis d'aide directe à l'emploi, dont \$280 millions seront affectés spécifiquement aux programmes pour les jeunes. Sur cette somme, \$440 millions seront dépensés en 1983-1984, portant ainsi les dépenses totales du gouvernement fédéral pour l'aide directe à l'emploi à \$1,484 milliard cette année.

Le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS), amorcé en octobre dernier pour créer des emplois en faveur des personnes en chômage prolongé, sera accru de \$280 millions — dont \$180 millions de fonds nouveaux.

Une somme de \$150 millions de plus est consacrée au Programme des initiatives spéciales pour l'emploi afin d'accroître les dépenses des projets à forte proportion de main-d'œuvre, dans le cadre des programmes existants de construction.

Une hausse de \$100 millions est approuvée pour les projets créateurs d'em-

ploi de l'assurance-chômage, qui permettent aux chômeurs de continuer à recevoir des prestations tout en travaillant volontairement à des projets communautaires.

De plus, \$70 millions sont affectés au programme Été Canada, qui offre aux étudiants des emplois d'été axés sur la carrière dans des organismes à but non lucratif et dans les ministères fédéraux.

\$95 millions sont prévus pour un nouveau programme de stage pour les jeunes offrant des subventions salariales aux employeurs qui embauchent des jeunes, ainsi que pour développer la compagnie de travailleurs, qui assure une formation spéciale aux jeunes ayant des difficultés particulières à accéder au marché du travail.

Le ministère de la Défense nationale engagera quelque 5 000 jeunes pour leur donner pendant environ un an une instruction militaire et une formation technique, au coût de \$75 millions pour les deux prochains exercices.

Katimavik, un programme national de développement destiné aux jeunes et administré par une société privée à but non lucratif, recevra du fédéral \$40 millions de plus, ce qui permettra d'avoir 4 000 participants de plus sur deux ans.

Technologie, recherche et développement

En consultation avec les entreprises et les syndicats, le gouvernement propose d'établir un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

Le financement accéléré que comportent les Projets spéciaux de relance comprendra \$290 millions pour des installations de recherche et de formation et \$180 millions pour des achats de haute technologie.

On prévoit \$100 millions sur deux ans pour financer des travaux prioritaires dans le domaine des technologies nouvelles cruciales pour la compétitivité et la productivité du Canada.

Le fédéral consacrera \$155 millions de plus, les deux prochaines années, aux programmes de formation et de ressources humaines qui visent à doter le Canada des travailleurs qualifiés que requiert la croissance économique future.

Un document budgétaire, lancé pour la consultation, expose deux propositions qui rendraient les encouragements fiscaux à la recherche et au développement plus accessibles, plus efficaces et plus simples, tout en facilitant le financement des sociétés de recherche et de développement, en particulier des petites entreprises. Les

(suite à la page 8)

Secours du Canada aux victimes du cyclone "Oscar" aux Fidji

Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé, le 6 avril, l'octroi d'une subvention de \$50 000 au Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe (UNDRO). Cette subvention servira à venir en aide aux victimes du terrible cyclone qui a ravagé le groupe d'îles des Fidji le mois dernier.

Les fonds seront versés par l'intermédiaire du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le cyclone *Oscar*, le pire à s'abattre sur les îles au cours de la décennie, a entraîné de graves inondations dans la vallée de Sigatoka, principale zone de production agricole, détruisant la majeure partie des récoltes et emportant des routes d'accès et des bâtiments.

Au moins 200 000 personnes, le tiers de la population des Fidji, reçoivent des secours d'urgence sous forme de rations alimentaires, de soins médicaux et de vêtements.

Attaques vietnamiennes au Cambodge et incursions en Thaïlande

"Le Canada déplore l'escalade de l'agression militaire par les forces vietnamiennes au Cambodge et en Thaïlande", précise une déclaration du ministère des Affaires extérieures, publiée à la suite de l'intensification du conflit le long de la frontière du Cambodge avec la Thaïlande.

Le Ministère poursuit: "Cette action a avivé les tensions politiques et menace la stabilité du Sud-Est asiatique. Le Canada regrette que le gouvernement de la République socialiste du Vietnam ait une nouvelle fois, par ses actions au Cambodge et en Thaïlande, repoussé les efforts des Nations Unies et de la vaste majorité de la communauté internationale, y compris le Canada, en vue de trouver une solution pacifique au problème du Cambodge conformément aux diverses résolutions et déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence internationale de 1981 sur le Kampuchéa.

"Le Canada regrette particulièrement l'invasion et la tentative d'occupation du territoire thaïlandais par les forces vietnamiennes ainsi que les attaques contre d'innocents civils et des biens thaïlandais.

La Thaïlande et d'autres pays membres de l'Association des États du Sud-Est asiatique se sont assidûment efforcés de contribuer à la paix et à la stabilité du Sud-Est asiatique. Les actions du gouvernement du Vietnam contre la Thaïlande démontrent son irrespect envers le processus de paix et un mépris flagrant des principes de droit international et des règles de conduite internationales normalement acceptées en ce qui a trait à l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

"Le Canada est également préoccupé par l'aggravation de la tragédie humaine

que l'offensive vietnamienne a infligé au peuple khmer. Il déplore la perte de vies civiles, les blessures infligées à des innocents et la destruction de certaines installations de secours fournies par l'entremise d'organisations internationales de secours. Le gouvernement du Vietnam doit être tenu pour responsable de cette destruction injustifiée de vies et de biens. Le Canada demande instamment au Vietnam de mettre fin à ses actions agressives et de coopérer aux activités de paix et de développement menées dans le Sud-Est asiatique."

Remise du prix commémoratif Izaak-Walton-Killam 1983

Le directeur du laboratoire de neuropsychologie de l'Institut neurologique de Montréal, le professeur Brenda Milner, a reçu le prix commémoratif Izaak-Walton-Killam 1983, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'avancement de la neuropsychologie.

M. Mavor Moore, président du Conseil des arts du Canada, a présenté le Prix au professeur Milner au cours d'une conférence de presse tenue le 5 avril à l'Institut neurologique de Montréal. "La carrière du professeur Milner, a dit M. Moore, correspond parfaitement au type de réalisations que les fondateurs du prix Izaak-Walton-Killam voulaient récompenser."

Le professeur Milner compte parmi les chercheurs les plus réputés du monde en neuropsychologie, discipline qui unit l'étude du cerveau à celle du comporte-

ment. Connue principalement pour ses travaux sur la neuropsychologie de la mémoire, Mme Milner s'est également distinguée dans d'autres secteurs: spécialisation hémisphérique, effets, sur l'organisation cérébrale, d'un traumatisme au cerveau subi en bas âge, et fonctions des lobes frontaux. Sa recherche a permis aux spécialistes de mieux comprendre les mécanismes cérébraux du comportement et de mettre au point des tests pouvant déterminer les risques qu'une intervention chirurgicale présenterait, sur le plan de la mémoire et de la parole, pour des personnes atteintes d'épilepsie.

Invitée en 1950 par le Dr Wilder Penfield à travailler à l'Institut neurologique de Montréal, Mme Milner fut le premier psychologue expérimental de cet organisme, auquel elle est toujours restée associée et dont elle dirige aujourd'hui le laboratoire de neuropsychologie.

Le professeur Milner a reçu de nombreuses distinctions internationales ainsi que le titre de membre de la Société royale du Canada (1976) et Fellow de la Royal Society (1979). Elle est aussi l'un des six neuropsychologues étrangers associés à la National Academy of Sciences of the United States. En 1964, le Conseil de recherches médicales du Canada la nomma Chercheur de carrière.

Le prix commémoratif Izaak-Walton-Killam (\$50 000) est doté de fonds légués au Conseil par Mme Dorothy J. Killam avant sa mort. Il récompense des chercheurs canadiens de premier plan, qu'ils travaillent dans l'industrie, un organisme public ou une université. Ne se rattachant pas à une réalisation particulière, il rend hommage à une carrière remarquable et à une contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances en sciences naturelles, en médecine ou en génie.



M. Mavor Moore, président du Conseil des arts du Canada, remet le prix Killam au professeur Brenda Milner.

Neurophotography, MNI

L'autoroute des champs de glace

Chaque jour, des centaines de touristes se promènent ou circulent dans des motoneiges géantes sur le glacier de l'Athabaska, lequel s'étend sur près de dix kilomètres.

L'Athabaska fait partie de l'immense champ de glace Columbia, la plus grande accumulation de glace des Rocheuses et l'une des plus vastes au sud du cercle Arctique. Couvrant une étendue de près de 400 kilomètres carrés, la glace peut atteindre, en certains endroits, une épaisseur de 900 mètres.

Cette étonnante mer de glace, à mi-chemin entre Jasper et Lac Louise, longe l'une des routes panoramiques les plus belles du monde, l'autoroute des champs de glace.

De Lac Louise à Jasper, l'autoroute offre une suite ininterrompue de spectacles grandioses: montagnes aux cimes enneigées se profilant de part et d'autre de la route, cours d'eau bouillonnants qu'interrompent de hautes chutes, faune et flore abondantes.

Parcs Canada a aménagé, le long de la route, environ 20 belvédères d'où l'on aperçoit souvent des mouflons, des chèvres des neiges, des orignaux (élan) et des ours.

Trois joyaux touristiques

Banff, Lac Louise et Jasper sont trois joyaux touristiques dont la renommée n'est plus à faire.



Montagnes aux cimes enneigées dans le parc national de Banff (Alberta).

Bien qu'elle ne soit pas tout à fait sur la route des champs de glace, Banff est le point de départ de nombre de voyageurs qui se rendent à Jasper. C'est une station ouverte toute l'année, englobée dans le parc national de Banff, le plus ancien du Canada. Les sources chaudes, la promenade en téléphérique jusqu'à la montagne Sulphur et le célèbre parcours de golf attirent chaque année de très nombreux touristes.

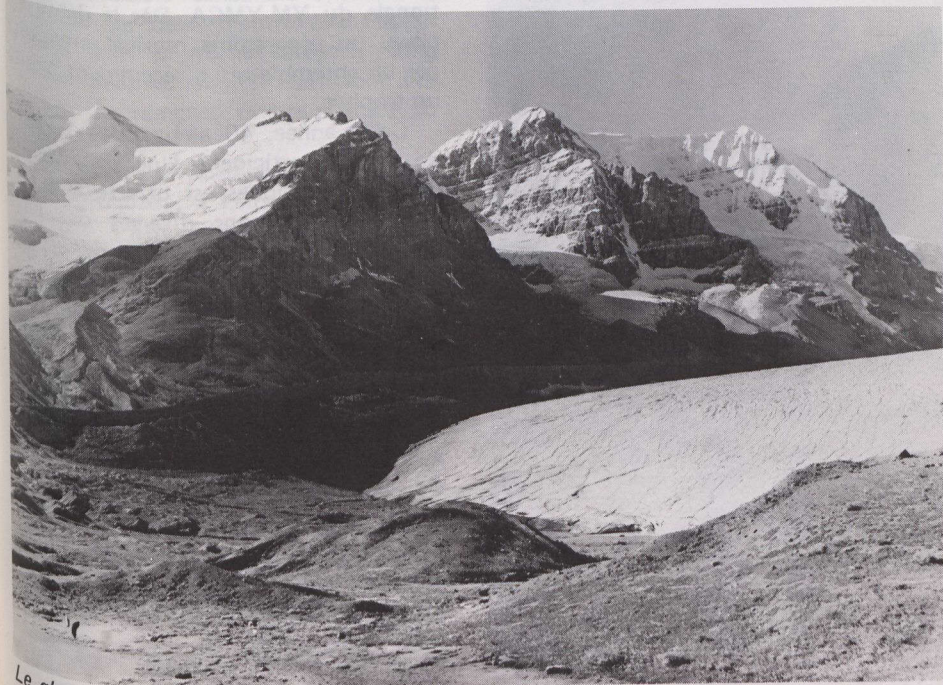
Lac Louise, de son côté, évoque immé-



Le Château Lac Louise est situé dans le parc national de Banff (Alberta).

diatement l'image du lac Louise, dont la beauté, quelle que soit la saison, fait la joie des photographes.

Jasper est une jolie petite ville nichée à l'extrémité septentrionale de la route des champs de glace. Dans ses environs se trouvent les chutes Athabaska et Sunwapta. Alimentées par la rivière Athabaska, elles descendent en tonitruant le long de profonds canyons érodés par les ans.



Le glacier de l'Athabaska fait partie de l'immense champ de glace Columbia, la plus grande accumulation de glace des Rocheuses.

Musée ambulant

Depuis sa tendre enfance à Vankleek Hill (Ontario), Jean-Louis L'Écuyer rêvait de parcourir le monde et de chasser l'ours polaire du Grand Nord canadien, le lion d'Afrique et le mouflon de l'Afghanistan. À 27 ans, il décida de réaliser son rêve et devint "chasseur de fauves".

M. L'Écuyer possède à présent quelque 120 spécimens d'animaux et d'oiseaux empaillés provenant des quatre coins du monde. Il précise, cependant, qu'il chasse les fauves sans perturber l'écosystème. "Je ne capture que les espèces mâles à l'âge adulte, ceux qui ont terminé de jouer leur rôle au sein de la faune", explique-t-il.

Récemment, M. L'Écuyer présentait, à Ottawa, une impressionnante variété d'animaux empaillés. Il expliquait aux visiteurs les caractéristiques spécifiques de chacune des espèces car il vise aussi, dit-il, un but éducatif.

M. L'Écuyer collabore régulièrement à deux magazines américains, *Safari Club International* et *American Hunter*. Il produit une émission télédiffusée chaque semaine au Québec. Au cours de ses voyages, il a réuni plus de 10 000 diapositives. Ses prochains voyages le conduiront en Australie et en Nouvelle-Calédonie.

Création d'une chaire d'études gaéliques

Depuis peu l'Université St. Francis Xavier d'Antigonish (Nouvelle-Écosse) a une chaire d'études gaéliques.

La création de cette chaire a été rendue possible, entre autres, grâce à une subvention de \$300 000 au titre du Programme d'aide à la création de chaires d'études de Multiculturalisme Canada.

Dans le cadre du Programme d'aide à la création de chaires d'études, les contributions sont versées sous réserve d'une mise de fonds équivalente, de la part de l'organisme bénévole responsable. Elles permettent à des universités canadiennes de dispenser des cours sur la culture d'une communauté donnée, dans les disciplines des sciences humaines et sociales, des communications et des beaux-arts.

Les quatre autres chaires instituées dans le cadre du Programme sont les suivantes:

- chaire d'études hongroises, université de Toronto;
- chaire d'études mennonites, université de Winnipeg;
- chaire d'études ukrainiennes, université de Toronto;
- chaire d'études acadiennes, université de Moncton.

Dentifrice anti-fumeur

Le médecin montréalais William Najaar affirme avoir mis au point un dentifrice susceptible de faire perdre le goût de fumer et évalué à 85 p. cent l'efficacité de son dentifrice vert à saveur de menthe nommé Tabinal. La solution agirait au niveau des glandes salivaires et des papilles gustatives et rendrait le goût du tabac exécration. De plus, le dentifrice n'entraînerait aucun effet secondaire et n'affecterait en rien le goût des aliments.

Le médecin indique que les éléments de base de son produit, qu'il a mis neuf ans à développer, sont des sels minéraux. M. Najaar révèle qu'il a servi de cobaye pour son produit et qu'il est un ex-fumeur de cigare. Le médecin affirme que son produit, disponible partout au Canada, a été approuvé par le gouvernement fédéral.

Une bouteille de 100 millilitres dure 10 jours, le temps requis pour perdre l'habitude de fumer, assure-t-il.

Foire internationale à Ottawa

La Foire internationale du YM-YMCA, d'Ottawa, est devenue une célébration annuelle du printemps. Il semble que cette Foire devienne de plus en plus grande et de plus en plus impressionnante.

Le maire d'Ottawa, Mme Marion Dewar, a accepté l'invitation de faire l'ouverture officielle de la Foire internationale du YM-YMCA. Dès le début est prévu un programme musical interprété par un ensemble qui a récemment mérité un trophée.

Cette année, 40 ambassades d'autant de pays y participent. Une vaste variété de mets exotiques est offerte aux visiteurs, des boissons diverses des pays participants, des vêtements et des articles — cadeaux.

Tout au long de la journée, des pays participants y présentent des activités culturelles.

Le prix de présence est une gratification d'Air Canada: un voyage aller-retour à n'importe quel endroit où se rendent ses avions.

La vente aux enchères comprend des cadeaux précieux, des voyages préparés, des pièces d'art, et autres articles ayant appartenu à des personnes célèbres.

La Foire internationale a lieu cette année le 6 mai au Centre municipal d'Ottawa.

Championnat du monde 1983 de sauts à skis



Le skieur canadien Horst Bulau s'est classé deuxième au Championnat du monde 1983 de sauts à skis. La victoire est allée au Finlandais Matti Nykaenen. La dernière épreuve du Championnat a eu lieu à Planica (Yougoslavie) le 25 mars. Horst Bulau a exécuté des sauts de 115 et 117 mètres contre 119,5 et 117 mètres pour le vainqueur.

La chronique des arts

Trois Oscars pour le Canada



Terri Nash s'est mérité un Oscar pour le meilleur court métrage documentaire: Si cette planète vous tient à coeur.

Trois des quatre films canadiens en lice ont remporté la palme à la cinquante-cinquième cérémonie de remise des Oscars. *If You Love This Planet (Si cette planète vous tient à coeur)*, qui explique avec des extraits d'archives les dangers de l'armement atomique, a gagné dans la catégorie du meilleur court métrage documentaire.

Les candidats canadiens ont fait le maximum car deux d'entre eux étaient opposés dans la même catégorie, long métrage documentaire. Il était donc impossible de ramener quatre Oscars au Canada.

Une oeuvre diffusée au réseau anglais de Radio-Canada, à l'émission d'affaires publiques *Fifth Estate*, *Just Another Missing Kid*, a décroché la timbale dans la catégorie long métrage documentaire. Cette oeuvre avait parmi ses concurrents *After The Axe*, une autre production de l'Office national du film (ONF).

Tiré d'un fait vécu et mis en scène par John Zaritsky, *Just Another Missing Kid* raconte la tragédie d'une famille d'Ottawa dont un fils est assassiné au Colorado.

Finalement, *La Guerre du feu*, une coproduction à majorité canadienne du Montréalais Denis Héroux, faite en collaboration avec des intérêts français, a remporté l'Oscar des meilleurs maillages.

Michèle Burke et Sarah Monzani ont eu recours à des techniques sophistiquées

et impliquant le latex, les fausses dents et une foule de perruques pour monter le visage de personnages pré-historiques. Les mamouths qu'on voit courir dans *La Guerre du feu* sont des éléphants recouverts de longs poils pour leur donner l'air de leurs ancêtres.

Le seul autre film en lice dans cette catégorie était *Gandhi*.

Le Centre des arts de Banff a 50 ans

Le Centre des arts de Banff, foyer du Festival annuel des arts, célèbre cette année son cinquantième anniversaire avec toute une série de manifestations spéciales.

Le Centre des arts de Banff a commencé en 1933 à titre d'école d'été des arts d'expression dramatique (Banff Summer School of the Arts Related to the Theatre) pour répondre à l'intérêt croissant manifesté pour le théâtre en Alberta à l'époque. Le Centre dirige maintenant des écoles de Gestion et de Beaux-Arts de renommée internationale, un centre des conférences (utilisé surtout en hiver) et le Festival, maintenant dans sa treizième année.

Le Festival se déroule de mai à octobre. Quelques-unes des manifestations spécialement choisies pour célébrer le cin-

quantième anniversaire sont les nouvelles chorégraphies d'Eva von Gencsy, de Brian Macdonald et du lauréat du prix Clifford E. Lee. Les représentations auront lieu du 28 au 30 juillet.

Les autres clous du Festival comprennent l'opéra *Ariadne auf Naxos* de Richard Strauss, du 13 au 16 juillet; la pièce *Twelfth Night* de Shakespeare, du 27 au 31 juillet; et la comédie musicale *Oklahoma!* de Rodgers et Hammerstein, du 18 au 20 août.

Toutes ces manifestations culturelles se déroulent tout près d'une petite ville et d'un grand parc national.

La ville de Banff (4 000 habitants) offre beaucoup: des musées, bibliothèques, galeries d'art, boutiques, restaurants et hôtels.

Le magnifique parc national de Banff (6 594 kilomètres carrés) constitue l'arrière-plan du Centre et une attraction aux facettes multiples en soi que trois millions de personnes visitent chaque année.

L'hôtel Banff Springs, construit dans un décor seigneurial, offre confort moderne, plusieurs restaurants et un bon service. Sis dans un cadre splendide, l'hôtel est agrémenté d'un terrain de golf, de courts de tennis, d'une écurie pour l'équitation, de bateaux et de pistes de marche écologique.

Oeuvre d'une artiste de la région d'Ottawa



L'aube à la campagne, Estelle Brulé, pastelle à l'huile, style pointilliste, automne 1981. Estelle Brulé est une artiste de la région d'Ottawa dont les expositions connaissent beaucoup de succès.

Le budget fédéral... (suite de la p. 3)

deux propositions sont: un crédit d'impôt supplémentaire de 10 points pour toutes les dépenses de recherche et de développement, en remplacement de la déduction actuelle de 50 p. cent pour la recherche et le développement supplémentaires et un mécanisme qui permettrait à ces entreprises de transférer la valeur de leurs encouragements fiscaux à des investisseurs extérieurs, sous forme d'un crédit d'impôt de 50 p. cent, de manière à attirer des capitaux supplémentaires pour financer leur croissance.

Mesures concernant les petites entreprises

Le mandat de la Banque fédérale de développement sera étendu pour lui permettre d'apporter une aide plus large aux petites entreprises, notamment par des prises de participation qui contribueront à satisfaire les besoins de capitaux des petites sociétés prometteuses.

Le budget comporte des mesures fiscales générales qui bénéficieront aux agriculteurs et aux pêcheurs, ainsi que des encouragements fiscaux qui leur sont spécifiquement destinés. De plus, des prêts supplémentaires d'une valeur de \$100 millions seront offerts cette année aux agriculteurs en détresse financière, grâce à un programme spécial administré par la Société du crédit agricole. Les agriculteurs admissibles bénéficieront d'une réduction de taux d'intérêt de 4 points pendant les deux premières années du prêt.

Le budget propose un nouveau régime qui exonérerait d'impôt la partie inflationniste des gains en capital sur les actions ordinaires publiques de compagnies canadiennes. Ce régime entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1983 après des consultations avec le secteur privé.

Le régime de placements en titre indexés vise à compenser l'effet de l'inflation sur l'impôt des investisseurs particuliers. Une fois à maturité, il économisera aux particuliers environ \$300 millions par an en impôt fédéral. Il contribuera aussi à relancer l'économie en encourageant les Canadiens à investir une plus forte proportion de leur épargne en actions ordinaires de sociétés canadiennes. Cela devrait faciliter les émissions publiques d'actions et, ainsi, aider les sociétés à réduire leur endettement.

De nouvelles mesures fiscales donneront aux entreprises et aux investisseurs plus de possibilités de reporter leurs pertes afin de diminuer leurs impôts les

autres années. Ces changements accroîtront les ressources d'autofinancement des entreprises au début de la reprise et, à plus long terme, permettront aux entreprises et aux investisseurs d'obtenir des déductions fiscales plus utiles au titre de leurs pertes.

Les pertes d'entreprises pourront être reportées de trois ans en arrière, au lieu d'un an, et de sept ans dans l'avenir au lieu de cinq ans. Le report de trois ans en arrière entrera en vigueur immédiatement pour les petites sociétés et les entreprises non constituées en société, et progressivement pour les autres.

Les pertes agricoles et de pêche pourront être reportées de trois ans en arrière et de 10 ans dans l'avenir.

Les contribuables pourront reporter de trois ans en arrière, au lieu d'un an, les pertes en capital déductibles de leurs gains en capital. Ce changement entrera en vigueur progressivement.

Système de prestations relatives aux enfants

Le budget propose dans le système des prestations relatives aux enfants plusieurs changements qui bénéficieront aux familles qui en ont le plus besoin.

La déduction maximale des frais pour garde d'enfants est doublée dès 1983. Elle sera maintenant de \$2 000 par enfant et de \$8 000 par famille. Elle sera modifiée pour ne faire aucune discrimination entre hommes et femmes.

D'autre part le crédit d'impôt pour enfants sera maintenu à \$343 en 1983, au lieu de tomber à \$326 comme prévu dans la loi actuelle. L'indexation future s'appliquera au niveau de base de \$343. Le seuil de revenu familial au-dessus duquel le crédit d'impôt commence à diminuer sera maintenu à son niveau de 1982, soit \$26 330.

L'exemption fiscale au titre des enfants et autres personnes à charge de moins de 18 ans sera maintenu au niveau actuel de \$710 en 1984 et les années suivantes.

Énergie et ressources naturelles

Dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles, le gouvernement fédéral a annoncé, que la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS), qui devait être rétablie pour le pétrole classique après un moratoire d'un an, restera suspendue pendant une autre année, jusqu'au 31 mai 1984.

Pour encourager les projets de récupération améliorée du pétrole, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) ne

sera pas exigible sur ces projets jusqu'à ce que les coûts d'immobilisation admissibles aient été récupérés. Cette mesure s'appliquera aux dépenses admissibles après le 31 décembre 1982.

En raison de la diminution de l'écart entre les prix mondiaux et intérieurs du pétrole, l'impôt direct supplémentaire sur le carburant utilisé dans les vols internationaux et le prélèvement spécial sur le carburant diesel exporté pour la marine prendront fin le 1^{er} mai 1983.

À compter du 1^{er} juillet 1983, une taxe de vente de 6 p. cent s'appliquera aux sommes facturées pour les services de programmation de radio, de télévision et autres qui sont fournis par télécommunications. Cela comprend les frais facturés pour la location de câble, la télévision à péage et les films différés à la télévision dans les hôtels.

Les plafonds de l'exemption pour touristes — la valeur des articles pouvant être rapportés au pays par les Canadiens en franchise de droits et de taxes — sont doublés. Le 20 avril 1983, l'exemption trimestrielle passe à \$100 et l'exemption annuelle à \$300.

Selon le budget, conformément aux recommandations de la Commission du tarif, on abaisse les droits de douane touchant environ \$10 millions d'importations annuelles provenant des pays en développement.

Le Produit national brut (PNB) réel devrait s'accroître de 2,3 p. cent en moyenne cette année par rapport à la production moyenne de 1982. Cependant, en raison du fléchissement de l'an dernier, le PNB réel à la fin de 1983 devrait dépasser d'environ 6,5 p. cent le niveau de la fin de 1982. On prévoit pour 1984 une forte croissance de 5,2 p. cent en moyenne.

Hebdo Canada est publié par la Direction centrale des affaires publiques, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Annie Taillefer.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304